

## **COMPTE RENDU**

### **Conseil Municipal du Mercredi 06 octobre 2021**

#### **1 - Présentation du nouveau gérant du bar, Florian LEVANEN**

Présentation du nouveau logo, du nouveau nom, fermeture du 4 novembre au 16 novembre pour la partie tabac/presse, et du 4 au 23 novembre pour la partie bar -> pot d'ouverture le 26 novembre 2021.

Horaires d'ouverture : 7h-14h et 16h-21h

#### **2 - Convention financière pour la desserte en gaz naturel de la commune de La Vraie-Croix : avenant 1**

Répartition à revoir suite à la décision de suspendre la desserte en gaz naturel dans le bourg, la mairie n'aura aucun apport financier à apporter. Total de l'opération 601.000€ - 200.000€ par Galliance, 27.600€ par Morbihan Energies, 332.000 par GRDF, 41.400€ par Questembert communauté

Adopté à l'unanimité

#### **3 - Pôle multifonctions : avenants lot 1-10-11**

Plus-value lot maçonnerie 4160€ HT, plomberie pour 3229,81€ HT, électricité 1309,87€ HT

Adopté à l'unanimité

#### **4 - Marchés à bon de commande Questembert communauté : curage fossé – entretien voirie – fourniture signalétique**

La communauté de communes fait un appel d'offres auprès de différentes entreprises pour la voirie, le curage des fossés, la signalétique, et les point-à-temps et sollicite les communes afin de savoir sur quelles postes elles peuvent avoir des besoins.

La mairie a indiqué être intéressée pour la signalétique, les points-à-temps et le curage des fossés, mais pas pour la voirie, les tarifs obtenus par la communauté de communes n'étant pas toujours intéressants.

Adopté à l'unanimité

#### **5 - Proposition accompagnement stratégie foncière**

Le cabinet Thomé Heitzmann est venu présenter la mise en place d'une stratégie foncière sur le territoire de la commune le 4 octobre en mairie. L'idée est de répondre aux nouveaux enjeux de territoire en travaillant sur les opérations existantes tout en intégrant les problématiques liées au prix du foncier.

L'idée est d'aller vers une déclaration d'utilité publique sur des terrains plus ou moins définis pour faciliter les acquisitions et accélérer les procédures. La commission urbanisme a désigné des terrains qui sont susceptibles d'être constructibles. Le cabinet va étudier tous ces terrains afin de flécher les terrains les plus intéressants pour le futur développement foncier de la commune. Ensuite le cabinet fera un audit financier de la valeur des terres. Cette déclaration d'utilité publique se fait sur le long terme, elle a une valeur de 5 ans, renouvelable 2 fois. Cela permettra d'acquérir les terres à un prix plafond, afin de créer des projets publics ou des lotissements viabilisés à vendre pour des prix contrôlés et permettre notamment l'accès à des revenus modestes, à des jeunes ou des personnes âgées.

Coût de 12 592,50€ pour cet accompagnement du cabinet, de façon progressive sur plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

#### **6 - Prémption bar fond de commerce et Prémption du fond de commerce de l'épicerie**

La mairie ne souhaite pas préempter ces fonds de commerce

Adopté à l'unanimité

#### **7 - Convention plan de relance socle numérique école élémentaire**

Subvention de 7 500€ pour un budget de 11.000€, coût restant à la mairie de 3 500€, suite à la signature de cette convention

Adopté à l'unanimité.

#### **8 - Sureté de l'école publique**

En mai, la gendarmerie a fait une visite de sécurité de l'école des 4 saisons. Des aménagements ont été demandés sur l'établissement dans le cadre du plan Vigipirate. Un interphone doit être installé à l'entrée de l'école. Un devis est en cours.

2<sup>ème</sup> demande : occulter les fenêtres côté rue afin de ne pas pouvoir voir l'intérieur des classes de l'extérieur dans le cas d'une attaque terroriste. Des fenêtres à l'intérieur de l'école sont aussi concernées. Cela représente 27 fenêtres, sur 1,80m. Hélène Gerber, artiste qui a réalisé la signalétique des crèches du Petit Club, a été sollicitée pour réaliser des occultations afin qu'elles s'intègrent dans le paysage et soit plus ludique. Le devis pour la création graphique, la réalisation et la pose est de 4 359€ TTC.

Adopté à l'unanimité

#### **9 - Acquisition de matériel : podium, sono, acquisition hersédrielle combiné**

Acquisition d'un podium amovible d'occasion pour la salle multifonction de 36m<sup>2</sup> pour 3 000€ HT

Acquisition d'une baie pour la sono, ainsi que du micro, pour la salle multifonctions pour 2 370,41€

## **10 - Ecritures comptables**

Décision modificative budget annexe Ilot Jehanno et amortissements.

Adopté à l'unanimité

## **11 - Délibéré sur l'adhésion au SIAEP de Questembert**

Adopté à l'unanimité

## **12 - Questions diverses**

### ➔ Enfance jeunesse

- Festimômes : festival à destination du jeune public mis en place par Questembert Communauté pour les 0-6 ans, à partir des vacances de la Toussaint, sur toutes les communes du territoire.

1 spectacle sur la commune, le 31 octobre, à 11h et à 17h, dans la salle du conseil.

- Dispositif CLAS de l'état, déployé sur les territoires via les communautés de communes, débutera à LVC après les vacances de la Toussaint, pour des élèves qui auraient des difficultés d'apprentissage. Les directeurs d'établissement vont proposer ce dispositif aux enfants en difficulté de leur école. Proposition faites ensuite aux familles qui peuvent s'inscrire à la communauté de communes. Le CLAS sera mis en place le lundi et le jeudi soir. Les animateurs iront chercher les enfants dans les écoles, les emmèneront à la ludothèque pour prendre un goûter, aide aux devoirs et activités diverses. La dernière demi-heure, les parents sont invités à accompagner leurs enfants autour d'un jeu ou échange sur une thématique.

- Végétalisation de l'école publique

Les deux cours sont exclusivement en bitume et manquent de fraîcheur : à l'étude avec les services techniques, le service périscolaire et conjointement avec les enseignants de l'école des 4 saisons.

### ➔ Solidarité

Création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) en complément du CCAS

Appel à candidature pour la constitution du comité du CIAS

- Intégration de Mickael PRIME à la commission voirie

Subvention exceptionnelle du conseil départemental de 50.000€ pour les communes de -10.000 habitants aux communes qui ont engagé des frais de voirie. 71.000€ HT engagé en 2021, déjà subvention à hauteur de 10.000€, reste à charge après la nouvelle subvention de 19.000€ pour la commune